

de Ville en Ville

Le magazine des responsables d'espaces nature en ville

N°68

Juin 2018

DOSSIER

La propreté urbaine



Propreté des espaces publics, un enjeu du vivre-ensemble : Une nouvelle approche, des nouveaux métiers



PAR L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE (AVPU)

Depuis bientôt 10 ans l'AVPU œuvre à l'amélioration de la propreté sur l'espace public. Si aujourd'hui, l'association réunit essentiellement les élus et les responsables des services de la propreté urbaine, il est évident que la notion d'espace public doit s'appréhender dans sa globalité. Le point de vue de l'usager doit primer et l'espace public ne pas être scindé entre un espace minéral dont l'entretien serait à la charge d'un service de propreté urbaine et un espace végétal géré par un service des espaces verts. De même, la propreté urbaine ne peut se réduire à l'action de nettoyage. Certes, celle-ci demeure indispensable mais cela reste une action curative excessivement budgétivore et qui tend à déresponsabiliser l'usager.

L'enjeu pour toutes les collectivités est de faire évoluer les comportements des usagers sur l'espace public. Pour cela, la collectivité doit en premier lieu s'interroger sur les signaux qu'elle émet par ses interventions. L'exemple le plus flagrant de cette posture a été l'utilisation de motocrottes. Quel signal émet-on lorsque la collectivité déploie sur l'espace public un matériel dont la vocation est strictement limitée au ramassage des déjections canines ; la réponse est évidente : « Nous ramassons à votre place ». La posture est quelque peu schizophrénique entre l'exigence du ramassage



Clermont-Ferrand

LES INDICATEURS OBJECTIFS DE PROPRETÉ (IOP) DE L'AVPU

L'AVPU a été créée par des collectivités qui souhaitent élaborer une méthodologie d'évaluation de la propreté des espaces publics, consolider les résultats et bénéficier d'un référentiel auquel chacun peut se comparer.

Cette méthode est particulièrement simple à mettre en œuvre car il s'agit uniquement de comptabiliser les salissures présentes sur un espace public donné. Cet espace est clairement délimité afin de déterminer sa superficie. La comptabilisation des salissures est ensuite ramenée à un ratio pour 100 m² ; c'est l'indicateur moyen de salissure (IMS). Cet indicateur peut être comparé avec une moyenne nationale, mais aussi entre espaces de même catégories (deux espaces verts) de la même ville. Enfin l'IMS se décline par salissure et permet d'identifier par comparaison les salissures les plus problématiques.

Cette méthodologie permet de sortir de la perception subjective du « sale » ou du « propre » dont on sait qu'elle sera toujours spécifique à chaque individu et qu'il n'y a pas de perception moyenne.

Avec les IOP, chaque ville dispose d'un outil qui permet de hiérarchiser les actions qu'elle doit engager pour améliorer la propreté de ses espaces publics.

Pour encourager les villes à s'engager dans un processus d'amélioration, l'AVPU a créé un label « Ville Eco-propre » qui à l'instar du label des villes et villages fleuris incite les collectivités à élaborer un plan pluriannuel d'amélioration durable de la propreté urbaine. Par durable, il faut entendre que l'enjeu pour la collectivité n'est pas de nettoyer toujours plus mais d'engager des actions qui vont faire évoluer les comportements des usagers sur l'espace public.

par le propriétaire du chien et, dans le même temps, l'utilisation d'une motocrotte.

La question se pose également dans le domaine de la collecte des encombrants. Le ramassage d'un dépôt sauvage illicite sans information d'accompagnement laisse entendre à tout le voisinage que la collectivité s'est organisée pour intervenir en dehors du cadre qu'elle a elle-même fixé (par exemple : la collecte des encombrants un jour par semaine). Ces deux exemples reflètent les nouveaux enjeux de nos métiers où nous devons nous interroger sur le sens de nos actions et sur leur perception par les usagers de l'espace public.

Notre métier évolue, la propreté urbaine ne peut plus se limiter à l'action curative, nous devons travailler sur la réduction



Alfortville

tion des niveaux de salissure que nous nommons souvent incivilités. Pour cela, il est nécessaire de s'interroger sur les pratiques des usagers, les comprendre pour mieux les influencer. La communication engageante, les nudges sont autant de démarches qui peuvent concourir à faire évoluer le comportement de l'utilisateur et contribueront à améliorer la propreté de nos espaces publics.

Pascal Moliner, directeur du laboratoire de Psychologie Sociale de l'université de Montpellier définit l'espace public en trois catégories : l'espace sous contrôle, l'espace partagé ou l'espace de liberté : « Dans un espace contrôlé, l'utilisateur est plus sensible au respect des injonctions ou des interdits : il agit dans un processus de soumission à l'autorité. Dans un espace partagé, l'utilisateur est plus sensible au regard des autres, à la norme sociale. Dans un espace de liberté, le respect des règles ne repose que sur la volonté de l'individu, le comportement de l'utilisateur est sous-tendu par un processus d'engagement. ».

L'espace de liberté que l'on pourrait qualifier de permissif est certes un espace du « tout est possible » mais aussi du « n'importe quoi est possible ». C'est un espace de liberté individuelle mais qui ne prend pas en compte l'intérêt collectif ; il peut devenir un espace de non droit, les règles n'étant que insuffisamment énoncées, elles ne sont pas admises et encore moins partagées.

Au regard de cette analyse, la problématique de la collectivité évolue, le questionnement passe de l'injonction : « vous ne feriez pas ça chez vous » à un processus d'appropriation des règles de fonctionnement de l'espace public. Il s'agit de faire évoluer le caractère permissif de l'espace public en une perception d'espace partagé ou à défaut d'espace contrôlé. Il s'agit là d'une nouvelle approche et surtout de nouveaux métiers.

La concrétisation de ces démarches passe par des actions qui interrogent nos pratiques. La perception d'un espace contrôlé sera renforcée si la collectivité peut rappeler la règle sur les sites où celle-ci n'est pas respectée. L'objectif devient de faire partager le constat du dysfonctionnement par le plus grand nombre. Par exemple, l'espace vert est souvent considéré par les possesseurs de chiens comme un environnement où le ramassage de la déjection canine reste optionnel avec l'idée qu'ici, ce n'est pas grave, que la déjection est biodégradable, etc. Si la collectivité ne réagit pas, elle émet le signal que « effectivement, ce n'est pas grave » et cette posture génère une norme sociale qui laisse entendre que sur une pelouse, il n'est pas nécessaire de ramasser. La collectivité doit donc réagir pour rappeler que la déjection doit être ramassée partout où elle se trouve. La pelouse est faite pour que les enfants y jouent, pour que chacun y trouve un instant de repos, que l'on puisse y piquer. Le ramassage de la déjection de son animal devient alors une norme souhaitée par le plus grand nombre et elle s'impose à l'ensemble des usagers. La posture de la collectivité va évoluer en passant de l'injonction basée sur la légalité : il est interdit de... à la recherche de la légitimité et à l'appropriation collective : cette pelouse est destinée au jeu des enfants, ils vous remercient de bien vouloir la respecter. Avec ce type de discours, la collectivité renforce sa légitimité, elle agit au nom du plus grand nombre. Néanmoins, cette posture reste en réaction. **Il sera toujours préférable de privilégier une posture proactive** qui permet d'installer une norme sociale sur un espace donné. Pour un service espaces verts, cela peut passer par des mises en situation d'accueil des jardiniers sur un parc. Ces opérations doivent rester ponctuelles mais récurrentes car elles permettent de maintenir un dialogue

entre les agents en charge de la gestion d'un espace et les usagers de cet espace. Être accueilli dans un parc par un jardinier me souhaitant la bienvenue dès l'entrée, précisant que mon chien est aussi accueilli dans ce parc et rappelant les règles de fonctionnement : la tenue en laisse, la possibilité de laisser mon animal s'ébattre dans le caniparc dédié, l'obligation de ramassage en me précisant que si j'ai des difficultés, il tient à ma disposition un sac voire une pince... seront autant de recommandations que j'estimerais légitimes compte tenu de leur façon d'être annoncées. Si en plus, elles me sont rappelées avec le sourire et que l'on m'offre une bouture de plante ou une fleur, je trouverais ce jardinier formidable. Par cette communication engageante, la collectivité personnalise le rapport à l'espace public, le jardinier n'est plus un individu anonyme. La norme, et d'une certaine façon le règlement devient partagé par tous les usagers. La médiation sur l'espace public devient ainsi un métier spécifique ou un temps d'activité du métier de jardinier ou d'agent de propreté.

D'autres situations permettent également de développer l'appropriation de l'espace public par les usagers, ce sont notamment les différentes expériences menées par les collectivités locales avec le permis de végétaliser, le par-



Le Havre



TROIS QUESTIONS À MAGALI ORDAS,
MAIRE ADJOINTE À L'ENVIRONNEMENT
(PROPRETÉ ET ESPACES VERTS) DE LA VILLE
DE VERSAILLES ET PRÉSIDENTE DE L'AVPU

L'AVPU a été créé pour répondre à des problématiques de propreté urbaine, pourquoi, les services espaces verts n'ont pas été associés à la démarche ?

MO- A son origine, l'AVPU a été créée pour mettre au point une méthodologie qui permet à chaque ville d'identifier ses points forts et ses points faibles en matière de propreté urbaine. Nous n'avons jamais exclu les espaces verts, ils sont pris en compte dans la méthodologie comme une catégorie d'espaces spécifiques.

L'AVPU regroupe en priorité des élus et des services en charge de la propreté urbaine ?

MO- Pas exclusivement, j'ai moi-même la double délégation et c'est le cas de nombreux élus. De plus en plus de collectivités regroupent les services espaces verts et propreté urbaine sous une même direction sous l'appellation « espaces publics » ou « environnement ». A l'AVPU, nous pensons être plus intelligents ensemble : élus et agents territoriaux, propreté urbaine et espaces verts. Aujourd'hui nous recherchons de nouvelles convergences avec notamment les approches d'économie comportementales ou de psychologie sociale pour mieux comprendre les comportements des usagers sur l'espace public.

Quel est l'apport d'une association comme l'AVPU pour une collectivité locale ?

MO- Je pense que le plus important est d'échanger entre nous. Nous avons créé un forum entre adhérents qui permet d'échanger sur tout type de sujet, mais nous aimons aussi nous rencontrer physiquement, réfléchir ensemble, valoriser les initiatives innovantes. Tout cela se fait par des Rencontres régionales, une fois par mois, des Rencontres nationales, deux fois par an et des Rencontres européennes tous les deux ans. Alors j'invite les directeurs des espaces verts à s'inscrire et à suivre nos débats sur www.avpu.fr.

rainage des pieds d'arbre, la végétalisation des pieds de murs. Autant d'expériences qui positionnent le riverain comme un acteur de son espace environnant. Les urbanistes développent également ce type d'approches, Nicolas Soulier les a décrites dans l'ouvrage *Reconquérir les rues* : exemples à travers le monde et pistes d'actions. Tous ces exemples illustrent les nouveaux enjeux du vivre-ensemble qui passent par une plus grande recherche de l'appropriation de l'espace public par ceux qui l'utilisent, Responsable de la propreté urbaine, responsable des espaces verts ont à œuvrer ensemble pour faire évoluer les normes sociales sur l'espace public en rendant l'utilisateur responsable de ses actes au quotidien.